

Séance du 07.12.2017

Gestion des déchets

Taxes pour les entreprises

Le CC décide que les entreprises auront accès à la déchetterie de Luc/Tsampy.

La livraison de matériel à la déchetterie est gratuite jusqu'à l'installation du système de pesage.

Taxes pour les privés

La livraison de matériel est gratuite en 2018 pour les privés. Les prix seront fixés pour 2019, après l'enregistrement des quantités livrées en 2018.

Entreprises gastronomiques

Le ramassage des déchets de cuisine sera effectué par l'entreprise Claudy Délétroz.

Le prix est fixé à Fr. 40.00 pour un bac de 120 litres et à Fr. 20.00 pour un bac de 60 litres.

Les privés pourront profiter de ce service. Le ramassage aura lieu à la déchetterie selon un horaire à définir. Ce ramassage est gratuit (5 kg une fois par semaine).

Manifestations à Ayent

Les organisateurs des manifestations sont responsables du tri des déchets (pose de bennes).

Le CC décide de prendre en charge le coût du transport à l'UTO.

Horaires d'ouverture de la déchetterie

Pour 2018, le CC fixe les horaires d'ouverture de la manière suivante :

Mardi	13h00 – 18h00 (hiver 17h00)
Jeudi	13h00 – 18h00 (hiver 17h00)
Vendredi	13h00 – 18h00 (hiver 17h00)
Samedi	09h00 – 15h00 (hiver 14h00)

Séance du 21.12.2017

Teneur de cadastre des alpages d'Ayent

Conformément à la décision du conseil communal du 30.03.2017, le transfert des registres des alpages de Serin, Duez, Rawyl et Zaland a été effectué à satisfaction.

Le CC fixe les émoluments à appliquer :

Demande d'extraits

- Extraits au guichet : Fr. 8.00
- Extrait (envoi) : Fr. 10.00
- Extrait supplémentaire : Fr. 2.00 par extrait

Actes ou transfert de pauses par le cadastre

- Frais de base : Fr. 20.00

- Transfert par propriétaire : Fr. 10.00
- Transfert par Alpage : Fr. 5.00

Dorénavant c'est le service du cadastre de la commune d'Ayent qui gère les registres des alpages.

Nouvelle législation sur les constructions

Le CC prend connaissance d'un rapport concernant la nouvelle législation cantonale sur les constructions qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018, notamment en ce qui concerne le nouveau calcul d'indice.

Conformément à l'art. 70 al.3 LC, le CC décide d'intégrer dans le RCCZ une mise en garde de la primauté de la nouvelle législation sur les constructions. Il sera mentionné : "Dès le 01.01.2018, les règles légales LC/OC 2018 s'appliquent directement et priment sur le RCCZ".

Le RCCZ communal devra être adapté jusqu'en 2025.

Repas structure d'accueil Naftaline

Par courrier du 06.12.2017, le Home Les Crêtes informe que, dès le 1^{er} janvier 2018, le prix des repas des UAPE passera de Fr. 7.00 à Fr. 8.00 (HT), indépendamment des petits ou des grands.

Conformément au règlement en vigueur, le CC a la compétence d'augmenter de 20 % les tarifs.

Le CC décide donc de répercuter cette augmentation dès le 1^{er} février 2018. Les prix seront donc les suivants :

- Repas crèche : le prix passe de Fr. 6.00 à Fr. 7.20.
- Repas UAPE : le prix passe de Fr. 7.00 à Fr. 8.40.

Anzère Tourisme - CarPostal

Dans le cadre d'Anzère Liberté (Pass hiver), les habitants de la commune d'Ayent bénéficient de la gratuité des transports publics sur le territoire communal jusqu'au 15 avril 2018. Profitez de cet avantage pour aller skier sans vous préoccupez de parquer votre voiture !